

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 38 (1976)
Heft: 9

Rubrik: Responsabilité de l'agriculteur et du conducteur de la machine quant aux dommages subis par la moissonneuse-batteuse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

machines et 50 à 100 g de poudre de graphite). Une chaîne est correctement tendue lorsqu'il faut faire un certain effort pour la déplacer axialement sur son pignon. Les chaînes qui entraînent les batteurs doivent être encore plus fortement tendues.

3. Régler les embrayages à cliquet et à friction en se basant sur les instructions de service.
4. Boucher toutes les ouvertures que peuvent présenter les vis sans fin, les élévateurs, les trémies à grain, etc., puis vérifier éventuellement le bon fonctionnement de ces organes.
5. Lubrifier toute la moissonneuse-batteuse d'après le plan de graissage.
6. Faire une course d'essai avec la machine après avoir enclenché tous les organes, puis écouter s'il se produit des bruits anormaux. Procéder au contrôle visuel de toutes les pièces mobiles.
7. Après un certain temps de fonctionnement, la température des paliers, que l'on vérifiera lorsque la machine sera arrêtée, fournira des indications sur l'état de ces pièces. Des paliers qui s'échauffent facilement et de manière excessive, doivent être remplacés avant la mise en œuvre de la moissonneuse-batteuse.
8. Contrôler le bon fonctionnement des embrayages du mécanisme de coupe, du batteur et du dispositif de vidage de la trémie à grain.
9. A l'aide d'un compte-tours, vérifier la vitesse de rotation du moteur et celle du tambour de dégagement (tire-paille) en tenant compte des instructions de service.
10. Contrôler le bon fonctionnement de tous les variateurs de vitesse à courroies trapézoïdales.

Châssis / Sécurité routière / Divers

1. Vérifier l'état des pneus, plus particulièrement leur pression de gonflage.
2. Serrer les écrous de roue.
3. Contrôler le niveau de l'huile dans la boîte de vitesses et les transmissions finales.
4. Vérifier le bon fonctionnement de la direction, des freins et de l'embrayage du véhicule.
5. Contrôler le bon fonctionnement de l'éclairage, de l'installation de clignoteurs et du feu tournant, ainsi que des systèmes électriques de surveillance et d'avertissement.
6. Mettre en place tous les dispositifs de protection et de signalisation.
7. Régler toutes les questions qui concernent les assurances et la mise en circulation (permis, plaque d'immatriculation, autorisation spéciale, inscriptions).
8. Compléter l'outillage de bord et la réserve des pièces de rechange qui s'avèrent nécessaires.
9. Régler la moissonneuse-batteuse pour le genre de céréale à récolter en premier lieu (tambour engrenageur, contre-batteur, régime du batteur, ébarbeur, organes de nettoyage).
10. Votre machine est maintenant en ordre de service. Mais qu'en est-il de vous-même? Accordez-vous donc un peu de repos avant le début de la période d'intense activité que représente celle des moissons! Vous serez ainsi en forme au moment voulu et mieux en mesure d'éviter des accidents. Bonne chance et plein succès!

Service technique de l'ASETA
W. Bühler

Responsabilité de l'agriculteur et du conducteur de la machine quant aux dommages subis par la moissonneuse-batteuse

On peut constater chaque année que diverses moissonneuses-batteuses subissent des dégâts lors de la récolte des céréales et qu'il se produit des interruptions du travail. De tels inconvénients pourraient

cependant être facilement évités dans de nombreux cas.

Les demandes de dommages-intérêts se terminent parfois par un litige entre les parties. Afin de pré-

venir de pareilles querelles, nous expliquerons au cours des lignes suivantes quelques aspects fondamentaux ou particuliers de problèmes qui se posent en corrélation avec l'emploi des moissonneuses-batteuses.

Selon l'art. 41, al. 1, du Code des obligations, toute personne est responsable d'un dommage qu'elle cause illicitemen t à quelqu'un. La teneur exacte de cet alinéa est la suivante: «Celui qui cause d'une manière illicite un dommage à autrui, soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence, est tenu de le réparer.»

Responsabilité de l'agriculteur

Qu'en est-il de la responsabilité de l'agriculteur pour des dégâts subis par les machines de travail que l'on met en œuvre dans son exploitation sur la base d'un contrat d'entreprise? La plupart des matériels de récolte de conception moderne, qui sont conduits par un spécialiste, font en effet l'objet d'un tel contrat. Au cas où une machine de ce genre est endommagée lors de l'exécution du travail par suite de l'imprévoyance ou de la négligence de l'agriculteur, ce dernier est responsable du dommage causé soit par sa faute soit par les conditions du sol ou l'état du champ.

Afin d'écartier de pareils risques ou tout au moins de les réduire à un minimum, il y a lieu de prendre les mesures suivantes:

1. Ramasser les pierres au printemps sur les champs en cause.
2. Signaliser les obstacles tels que les bornes, les fossés, les tuyaux, les trous, etc.
3. Contrôler si des corps étrangers se trouvent sur le champ, plus spécialement à proximité et le long de gravières, de chemins utilisés pour le transport du gravier, de talus pierreux, de zones d'habitation, de terrains de sport, de terrains de jeux pour enfants, etc.
4. L'agriculteur doit rendre le conducteur de la machine attentif à certaines conditions du champ qui représentent des obstacles (remblais, endroits mouillés, parties fortement inclinées, etc.).

5. Vouloir exiger à tout prix (par tel ou tel moyen) que la machine soit mise en œuvre dans les conditions susmentionnées signifie assumer une responsabilité plus étendue et courir de plus grands risques.

Responsabilité du conducteur de la machine

Le conducteur de la moissonneuse-batteuse ne peut pas se mettre directement au travail sans avoir pris quelques précautions. Il est responsable de l'état et de l'emploi de sa machine. En tant que spécialiste, c'est souvent uniquement lui qui peut fixer ses limites d'utilisation. Avant de commencer son travail, il lui faut connaître certaines particularités et mettre sa machine en œuvre de manière correspondante. Les précautions en question sont notamment les suivantes:

1. Demander au propriétaire du champ si ce dernier comporte des obstacles (bornes, etc.). Au cas où le conducteur de la moissonneuse-batteuse ne peut être renseigné, il doit absolument effectuer le premier passage en fauchant le blé assez haut, pour empêcher que sa machine puisse buter contre des bornes, et ne pas tenir compte de pertes subies avec une récolte versée.
2. Ne jamais moissonner dans l'obscurité lorsqu'il s'agit d'un champ caillouteux avec récolte versée. Dans les cas où pour ainsi dire la totalité du blé est versée, il faut se résigner à supporter de plus grandes pertes.
3. En ce qui concerne la mise en œuvre de la moissonneuse-batteuse sur un champ en pente, c'est uniquement au conducteur de la machine qu'il appartient de fixer la limite d'emploi de cette dernière.
4. Faucher le blé extrêmement bas (éteules d'une hauteur inférieure à environ 12 cm) augmente les risques d'endommagement de la moissonneuse-batteuse ainsi que le taux d'humidité du grain.
5. Le conducteur ne doit laisser aucune personne ou enfant monter sur sa machine.

Service technique de l'ASETA
W. Bühler